

Secrétariat général et direction des communications

Montréal, le 13 mai 2019

**PAR COURRIEL**

**Objet : Demande d'accès à des documents**

En réponse à votre demande d'accès à l'information formulée le 17 avril 2019, concernant :

• *Toute correspondance entre la Régie de l'assurance maladie du Québec (« Régie »), le Ministère de la Santé et des Services sociaux ou l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ou leurs agents et tout professionnel de la santé ayant soumis une demande d'autorisation de paiement pour un médicament d'exception concernant le produit Rifaximine (ZaxineMC) entre le 1er février 2015 et la date de la présente, étant entendu que les renseignements personnels peuvent être retirés ou caviardés sur ce type de document.*

Vous trouverez ci-joint un échange entre un professionnel de la santé et l'INESSS.

Par ailleurs, si cette réponse n'est pas jugée satisfaisante, il vous est possible de faire une demande de révision à la Commission des droits d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision. Vous trouverez la procédure de recours en pièce jointe.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, mes salutations respectueuses.

La secrétaire générale et directrice des communications,



Pascale Breton

P.j. 3